Mairie de CHENEBIER - Département de Haute-Saône
Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2019 à 18 heures 00
Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 13 votants : 15

Présents	Mme NOWINSKI Marie-Odile, Maire, MM. ABRY Francis - CROISSANT Danielle – DEVILLERS François – BELOT Pierre-Marie, Adjoints, MM. CLAUDEL Claude - GIRARDOT Stéphane - délégués aux adjoints, MM. DECRIND Virginie - FLORIN Marie-Laure – GARDAVAUD Xavier - JUGE Nathalie –KLEMANN Jérôme - MONNERET Matthieu - conseillers municipaux.
Absents excusés	MM. MULLER René – SOMMIER Nathalie
Pouvoirs	M. MULLER René à M. BELOT Pierre-Marie Mme SOMMIER Nathalie à Mme FLORIN Marie-Laure
Secrétaire de séance	Mme CROISSANT Danielle
Retardés	GARDAVAUD Xavier – GIRARDOT Stéphane

Rappel des délibérations du précédent cm :

Concernant le vote des 3 taxes, et notamment la taxe d'habitation, les abstentions ne comptent pas pour le calcul de la majorité. De ce fait, le conseil municipal s'est prononcé pour l'augmentation de la taxe d'habitation au vu du résultat du vote : 5 pour – 2 contre – 8 abstentions, ce qui porte le taux de la TH (taxe d'habitation) à 5.08 % pour une recette supplémentaire de 5920 €. Le produit attendu est donc de 76060 €. La délibération sera corrigée afin que l'appréciation des votes soit légale et transmise à nouveau au contrôle de légalité accompagnée du tableau corrigé.

1) Bail de renouvellement d'un terrain communal

Mme le Maire rappelle que le bail de location du terrain sis au lieu-dit « Les Grandes Planches » - cadastré section B n° 603 – d'une contenance de 28.60 ares et loué à M. Jean-Marie LOMBARD est arrivé à échéance et qu'il convient de procéder à son renouvellement.

Le conseil municipal, après délibération, décide de renouveler le bail de location selon les critères suivants :

- ✓ A compter du 01/06/2019 et pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30/05/2022,
- ✓ Au prix de 25 € par an,
- ✓ Avec interdiction d'implantation d'une résidence fixe ou mobile.

Vote : 14 pour.

2) Achat d'un micro-tracteur

L'hiver dernier, la saleuse reliée au tractopelle est tombée en panne pour cause de vétusté. Le salage n'étant effectué que dans les secteurs à pentes abruptes, et la maniabilité de l'ensemble étant ardue, une réflexion a été engagée sur l'achat d'un appareillage plus petit et donc plus maniable, qui de plus ne nécessite pas de permis de conduite spéciale.

Des élus se sont rendus chez différents prestataires en présence des employés communaux afin d'effectuer le meilleur choix en fonction des besoins de la commune.

Quatre fournisseurs ont été consultés. Après délibération, le choix se porte sur un appareil de marque John Deere avec cabine, balayeuse, saleuse et lame à neige au prix de 32 527 € chez

M.Jardinage à Trévenans. Le Conseil autorise Mme le Maire à passer commande et signer le devis correspondant. Vote : 15 pour.

3) Réfection du Monument aux Morts

Des devis ont été demandés mais une seule réponse est parvenue en mairie.
Ce point est donc ajourné et reporté à la prochaine assemblée.

4) Vote des subventions aux associations

Pour mémoire, 1 800 € ont été versés aux associations en 2018.
Après examen des demandes reçues pour 2019, il est décidé de verser les subventions suivantes :

Association	Montant subvention	Association	Montant subvention
Prévention routière	50	Anciens Combattants	80
Amicales sapeurs-pompiers	150	AFSEP (Sclérosés en Plaques)	15
HANDY'UP (ADAPEI)	20	ADMR	30
Chenebier Animation	200	AMF70 TELETHON	50
ACCA Chenebier	100	La Banque Alimentaire	80
HLPH (foot)	500	Secours Populaire	50
UNAFAM	15	ELIAD	30
Souvenir Français	80	Les Amis de l'Hopital-Trevenans	15

Prévu au BP 2019 : 2 000 € Total attribué : 1 465 €
Vote : unanimité 15 pour.

5) Planning des élections européennes – dimanche 26 mai 2019

Horaire			
08h – 10h	GARDAVAUD Xavier	SOMMIER Nathalie	CROISSANT Danielle
10h – 12h	GIRARDOT Stéphane	MONNERET Mathieu	DECRIND Virginie
12h – 14h	KLEMANN Jérôme	FLORIN Marie-Laure	DEVILLERS François
14h – 16h	CLAUDEL Claude	BELOT Pierre-Marie	DEVILLERS François
16h – 18h	JUGE Nathalie	BELOT Pierre-Marie	NOWINSKI Marie-Odile

6) Projet d'implantation d'une résidence pour seniors.

Mme le Maire et Mme Danielle CROISSANT – Adjointe – ont rencontré une personne représentant la société « Ages et Vie » - implantée à Besançon depuis 2008, dont la mission est de créer une nouvelle forme d'hébergement – alternative à l'EHPAD – pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui ne peuvent plus rester chez elles mais ne souhaitent pas

s'éloigner de leur village. Elles sont composées de petits appartements adaptés avec une pièce de vie commune où se déroulent les repas mais aussi des activités ou animations adaptées à ce type de public.
Ces dispositifs sont créateurs d'emplois sur les communes car des auxiliaires de vies sont recrutées et logent constamment sur place.
Pour que ce projet voie le jour, il faut déposer un dossier de candidature et proposer un terrain communal à un prix raisonnable.
Il se trouve que la commune possède du terrain entre la prairie communale, le bâtiment mairie-école et les logements locatifs appartenant à Territoire-Habitat au centre du village.
Toutes les conditions sont donc réunies pour poser notre candidature, d'autant qu'il y a une forte demande des ainés originaires du village.
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à Mme le Maire pour transmettre une lettre d'engagement de principe pour une étude de projet.
Vote : 15 pour.

7) Application PANNEAU-POCKET

Il s'agit d'un service d'information au public par SMS. Une application permet de recevoir une alerte pour toute information instantanée que la commune souhaite diffuser.
L'abonnement est de 130 € par an. Vote : 15 pour

8) Questions diverses

*** Fourrière pour véhicules** : la Préfecture de Vesoul a agréé la société GMP LOGISTIQUE de Quincey pour gérer une fourrière automobile. La convention engage la commune pour une durée de 3 ans, mais seul l'enlèvement de véhicules est payant (380 €), la convention n'engage aucun frais supplémentaires. Mme le Maire propose de signer cette convention.
Vote 15 pour.
* Doléances d'un administré concernant le mauvais **état du chemin communal dit « de l'étang Rondot »**. Cette réfection est à l'étude, mais le coût étant important, les travaux seront réalisés quand les finances le permettront.
* **Avenir du SIACEFC (Syndicat Intercommunal de Chenebier-Echavanne et Frahier&Chatebier) suite à la loi NOTRE :**
Ce syndicat couvrant 3 communes dépendantes de 2 communautés de communes différentes, les modalités de transfert de ce service sont à l'étude. Des informations seront communiquées dans les prochaines semaines.